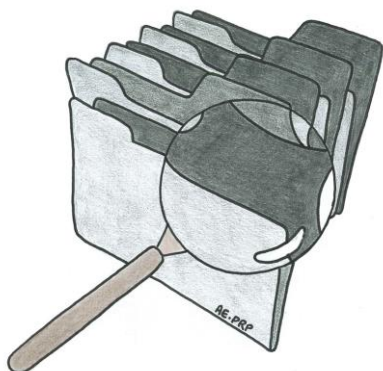


# DOCUMENTS DE PREVENTION

## - ENTREPRISES EXTERIEURES, BATIMENT & GENIE CIVIL -

PRO-291196-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



### Public visé

---

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics ou privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, cadres et agents de maîtrise d'entreprises utilisatrices, extérieures ou sous-traitantes devant collaborer à une même opération sur un lieu de travail, ou collaborer dans le cadre d'une opération de bâtiment et de génie civil.

### Prérequis

---

Aucun.

### Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé.

### Codes de formation

---

**Formacode** : 42818 – Système management santé sécurité travail

**NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

### Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- Délégation de pouvoir en matière de santé et de sécurité : Article L4741-1 du code du travail
- Plan de prévention : Articles R4511-1 et suivants du code du travail
- Protocole de sécurité : Articles R4515-1 et suivants du code du travail
- Plan général de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé : Articles L4532-1 et R4532-1 et suivants du code du travail.

### Durée

---

- 14 heures (2 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50 à 60 % du temps de formation.

### Périodicité

---

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs.

### Nombre de participants par groupe

---

10 personnes maximum.

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme et d'une mise en situation de rédaction d'une partie d'un document de prévention.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de maîtriser les rôles des différents intervenants et de participer à son niveau de responsabilité à l'identification des risques et à la définition des mesures de prévention, dans le cadre d'une opération impliquant une coactivité.

## Programme détaillé de la formation

---

### ■ Enseignements théoriques

- ↳ Introduction à la sécurité du travail :
  - Principes généraux de prévention
  - Obligations et responsabilités de l'employeur
  - Délégation de pouvoir en matière de santé et de sécurité au travail
- ↳ Distinguer les différentes opérations concernées par la coactivité d'entreprises :
  - Interventions d'entreprises extérieures hors bâtiment et génie civil (décret du 20/02/92)
  - Notion de chantiers clos et indépendants (décret du 20/02/92)
  - Opérations de bâtiment et génie civil (décret du 26/12/94)
  - Opérations de chargement et déchargement (arrêté du 26/04/96)
- ↳ Rôles et responsabilité des intervenants :
  - Hors bâtiment et génie civil : chefs des entreprises utilisatrice et extérieure ou leurs délégataires, personne chargée de diriger l'opération sur place, opérateurs
  - Bâtiment et génie civil : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur SPS, encadrement de l'entrepreneur, ouvriers
  - Chargement et déchargement : entreprise d'accueil, entreprise de transport
- ↳ Focus sur les missions du coordonnateur SPS :
  - Lui spécifier ses missions pour établir le contrat et veiller à son respect sur les chantiers
- ↳ Contenu réglementaire :
  - Du plan de prévention
  - Du plan particulier de sécurité et de protection de la santé
  - Du protocole de sécurité

- ↳ Différentes réunions de coordination prévues selon les opérations
- ↳ Analyse des risques d'interférence lors des inspections préalables et périodiques
- ↳ Revue des principaux risques :
  - Caractéristiques de chaque risque pour la santé et la sécurité au travail
  - Mesures de prévention imposées par le code du travail
  - Modalités de transcription des risques et des mesures de prévention dans les documents

## ■ Enseignements pratiques

- ↳ Mises en situation :
  - Inspection préalable à un chantier, afin de déterminer les risques possibles et les modes opératoires choisis en conséquence
  - Transcription des risques et des modes opératoires dans un document de prévention
  - Identification des obligations ultérieures du coordonnateur SPS par rapport à ce qui a été transcrit

## ■ Bilan de la formation

### Tarif

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter